Publication: mercredi 17 juin 2015 07:36

Interco, avril 2015



Avec l'adoption définitive de la proposition de loi Gourault-Sueur, des évolutions sont apportées au statut de l'élu et à l'exercice des mandats locaux : indemnités, formation, retour à la vie active, charte déontologique... Passage en revue des nouvelles dispositions.